

## REGISTRE DES DELIBERATIONS

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 novembre 2012**

Date de la convocation : 08 novembre 2012

L'an deux mille douze et le quinze du mois de novembre à vingt heures trente, le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de François Blache, Maire, à la salle de la mairie.

Présents : Mrs BLACHE François – MICHEL Marcel – MAURE Pierre-Henri - TEYSSIER Robert- BLACHIER Thierry (présent à partir de 21h15) - GEMO Michel (présent à partir de 21h30)

Mmes ISARD Isabelle - COYO Hélène - ROUDIL Anne-Marie-RISSON Joke- VIALLE Sabine

Secrétaire de séance : VIALLE Sabine

**D/2012-066 Validation du choix d'un bureau de contrôle pour les travaux d'assainissement La Chaze-Tacou**

En exercice :11; présents :09 ; votants :09 ; pour :09 ; contre :0 ; abstention :0

Le maire indique au conseil municipal que des devis ont été demandés concernant la réception du réseau d'assainissement La Chaze- Tacou (inspection du réseau, essais, tests de compactage...)

Quatre bureaux de contrôle ont été consultés. Trois ont fait une proposition.

Le maire indique qu'il a examiné les propositions et qu'il a émis un avis favorable à la proposition de MP3D d'Alès. Il demande au conseil municipal d'approuver ce choix.

Après avoir pris connaissance des propositions, et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le choix du bureau de contrôle MP3D pour un montant de 2236 € ht.

**D/2012-067 Décision modificative n° 4 / budget général 2012**

En exercice :11; présents :09 ; votants :09 ; pour :09 ; contre :0 ; abstention :0

Le maire indique au conseil municipal qu'il convient de procéder à une décision modificative sur le budget général afin de passer les écritures correspondant :

- à l'achat et à la revente des trois caravanes estivales
- à l'acquisition d'un terrain au hameau de Cros

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité vote la décision modificative n° 4 sur le budget général 2012 :

Concernant les caravanes : section d'investissement :

Dépenses : chapitre 21 : article 2188 : + 150 €

Recettes : chapitre 024 : produits des cessions : + 600 €

Concernant le terrain au hameau de Cros :

Dépenses : chapitre 21 : article 2111 : achat de terrain : + 520 €

Dépenses : chapitre 020 : dépenses imprévues : - 70 €

**D/2012-068 Divers tarifs 2013**

*Mr Blachier Thierry est présent à compter de 21 h 15*

En exercice :11; présents :10 ; votants :10 ; pour :10 ; contre :0 ; abstention :0

Après en avoir délibéré, le conseil municipal fixe les tarifs applicables à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2013 :

## REGISTRE DES DELIBERATIONS

- **Garages, caves et divers locaux : (tarifs annuels)**

LOCAL	Tarifs 2013
CAVE SOUS MAIRIE	190
GARAGE	245
GARAGE	205
GARAGE	180
GARAGE	350
CAVE BATARD	275
PARTIE GARAGE PRESBYTERE	105
GARAGE	200 *
LOCAL à coté CHAUFFERIE	235
LOCAL CAMPING	325
LOCAL ETAGE MAIRIE	215
LOCAL DERRIERE MAIRIE	210

\* une servitude de passage, au profit de la mairie, pour accéder aux compteurs eau et aux compteurs de chaleur du multiservice et du logement, étant nécessaire, le montant du loyer de ce garage est inchangé durant 5 ans (2009 à 2013). La surface utilisable par les locataires ayant été diminuée lors des travaux effectués pour la mise en place du chauffage au multiservice, le tarif de ce garage a été fixé à 200 € / an de 2010 à 2013 (délibération du 19/11/2010).

Diverses locations	Tarifs 2013
Court de tennis	Non fixé / point à faire avec le Club
Bail à ferme –terrains Gourjatoux	du 01/04/12 au 31/03/2013 : 200 € + 2.67 % = 205.34€ (révisé chaque année en fonction de l'indice des fermages)

- **Pièce de la cure**

	Tarifs 2013
JOURNALIER de juin à août inclus	15
JOURNALIER de septembre à mai inclus	30

- **Salle de Gourjatoux (tarifs inchangés)**

	Tarifs 2013
CAUTION	250
PARTICULIERS	170
ASSOCIATIONS LOCALES	65
ASSOCIATIONS EXTERIEURES	100

**D/2012-069 Crédit relais / travaux assainissement AEP La Chaze / Tacou**

*Mr Gémo Michel est présent à compter de 21 h 30*

En exercice :11; présents :11 ; votants :11 ; pour :11 ; contre :0 ; abstention :0

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de réaliser auprès de la Caisse d'Epargne LOIRE-DROME-ARDECHE et aux conditions de cet établissement, un emprunt

de la somme de 150 000 euros sur 24 mois, dans l'attente du remboursement de la TVA et du versement des subventions relatifs aux travaux AEP/assainissement des quartiers La Chaze-Tacou.

Ce prêt portera intérêt au taux de 3.15% l'an.

Les frais de dossier sont de 300 euros.

L'Emprunteur aura la possibilité d'effectuer à son gré, pour tout ou partie, le remboursement des fonds mis à disposition sans pénalité ni indemnité.

Monsieur le Maire est autorisé à signer le contrat relatif au présent emprunt.

**REGISTRE DES DELIBERATIONS****D/2012-070 Remplacements ballons fluorescents en partenariat avec l'ADEME /délégation au SDE07 pour la maîtrise d'ouvrage**

En exercice :11; présents :11 ; votants :11 ; pour :11 ; contre :0 ; abstention :0

Le maire rappelle la délibération du 04 mai 2012 approuvant l'opération « éclairage public Rhône Alpes 2012 ».

Le dossier de la commune ayant été retenu, le maire indique que la convention d'organisation temporaire de la maîtrise d'ouvrage a été signée avec le SDE 07 et fait part de l'annexe financière jointe à cette convention :

Montant estimatif des travaux ht : 48910.16 €

Montant estimatif des travaux ttc : 58496.55 € arrondi à 58 500 €

Subvention ADEME : 18000 €

Subvention SDE07 : 20673 €

Reste à financer par la commune : 10237.11 € ( + 9589.89 € de tva ) soit 19827 €

La commune doit bénéficier du FCTVA sur cette opération.

Le maire propose d'ouvrir dès à présent l'opération en investissement sur le budget général 2012. Il indique que 50 % du montant HT des travaux devra être versé prochainement au SDE 07 soit 24455.08 €. Comme indiqué dans la convention il ne peut y avoir de contraction entre les dépenses et les recettes, l'ensemble du projet doit être inscrit dans le budget communal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve la convention signée entre la SDE 07 et la commune et son annexe financière
- Décide d'inscrire cette opération sur le budget général en investissement
- Vote la décision modificative n° 5 sur le budget général :

Dépenses :

Article 238 ( acompte sur commande d'immobilisation) : 58500 €

Article 21538 (autres réseaux) : 58 500 €

Recettes :

Article 238/041 ( acompte sur commande d'immobilisation ) 58500 €

Article 1328 (subventions autres) : 20673 €

Article 1322 (subventions Région) : 18000 €

Article 1641 (emprunt) : 19827 €

**D/2012-071 Abonnement du chauffage/ logement des gérants du multiservice**

En exercice :11; présents :11 ; votants :11 ; pour :11 ; contre :0 ; abstention :0

Le maire rappelle la délibération du 19 novembre 2009 par laquelle il avait été décidé que la commune prendrait en charge durant 3 ans le montant de l'abonnement du chauffage pour le logement des gérants du multiservice. Cette décision avait été prise dans le cadre du maintien du commerce local.

Cette gratuité arrivant à son terme au 31 décembre 2012, le maire propose qu'elle soit reconduite pour la même durée.

Il fait également part de la rencontre qu'il a eu, accompagné de quelques membres de la commission créée à cet effet, avec les gérants le 20 novembre pour faire le point avec eux sur le fonctionnement du multiservice.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, considérant qu'il convient de faire un effort afin d'essayer de maintenir ce commerce, décide de renouveler la gratuité de l'abonnement du chauffage pour le logement des gérants du multiservice, pour une durée de trois ans soit jusqu'au 31 décembre 2015. La consommation reste à leur charge.

L'économie pour les gérants est d'environ 350 € ttc par an.

**REGISTRE DES DELIBERATIONS**

<b>D/2012-072 Recensement de la population/coordonateur/agent recenseur/rémunération agent recenseur</b>
--

En exercice :11; présents :11 ; votants :11 ; pour :11 ; contre :0 ; abstention :0

Le maire indique que le recensement de la population aura lieu du 17 janvier au 16 février 2013.

Il indique qu'il est nécessaire de nommer par arrêté municipal, après avis du conseil municipal, les personnes chargées du suivi et de la collecte.

Il propose également que les frais de déplacement de l'agent recenseur lui soit payés et que, comme lors des recensements précédents, la dotation forfaitaire allouée à la commune lui soit reversée en totalité. La dotation allouée à la commune pour le recensement 2013 est de 701 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

1. émet un avis favorable à la proposition du maire :
  - Agent recenseur : Annabelle Chanal
  - Coordonnateur communal : Nicole Chareyre qui sera assistée d'Annabelle Chanal.
2.
  - inscrira au Budget Principal 2013 les crédits alloués par l'Etat au titre de la dotation forfaitaire de recensement soit 701 €
  - décide que la dotation sera reversée en totalité à l'agent recenseur.
  - décide de payer les frais de déplacement de l'agent recenseur pour les réunions, la journée de reconnaissance et pour le recensement. Un état des frais journaliers sera établi par l'agent recenseur.
  - mandate le maire pour signer toutes pièces se rapportant au recensement de la population.

**REGISTRE DES DELIBERATIONS****Récapitulatif des délibérations prises en séance du 15 novembre 2012**

N° délibération	Objet de la délibération	Page
D/2012-066	Validation du choix d'un bureau de contrôle pour les travaux d'assainissement La Chaze-Tacou	1
D/2012-067	Décision modificative n° 4 / budget général 2012	1
D/2012-068	Divers tarifs 2013	1
D/2012-069	Crédit relais / travaux assainissement AEP La Chaze / Tacou	2
D/2012-070	Remplacements ballons fluorescents en partenariat avec l'ADEME /délégation au SDE07 pour la maîtrise d'ouvrage	3
D/2012-071	Abonnement du chauffage/ logement des gérants du multiservice	3
D/2012-072	Recensement de la population / coordonateur / agent recenseur/ rémunération agent recenseur	4